



MAIRIE DE BOISSERON (HERAULT)

DECISION DU MAIRE

2026/005

Objet : Renouvellement bail de Mr Pierre JOEL au 86 rue de l'Aficion à Boisseron

Le maire de la commune de Boisseron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-20, L2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du conseil municipal du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'alinéa 4.

DECIDE

Article 1 : De renouveler le bail avec Mr Pierre Joel demeurant au 86 rue de l'Aficion 34160 Boisseron.

Article 2 : Ce bail est consenti pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2026.

Le locataire s'engage à verser un loyer à hauteur de 850€ hors charges.

Article 3 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : D'informer le Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Boisseron, le

Le maire, Loïc FATACCIOLI

